
Adresse des membres de la société populaire de Lagnieu à la Convention, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres de la société populaire de Lagnieu à la Convention, lors de la séance du 4 frimaire an III (24 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 129-130;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19659_t1_0129_0000_5

Fichier pdf généré le 15/07/2019

notre liberté, que dix années de victoires. Vos principes seuls vont faire de tous les peuples des amis, et des frères, et eux seuls vont tourner contre les tyrans les fers dont ils les avaient armés pour anéantir nos droits.

Mais ne vous endormez point, Citoyens Représentants, une trop cruelle expérience nous a appris qu'ils n'est point de repos pour le crime, continués sauveurs de la patrie à terrasser, à anéantir tous les scélérats, tous les fripons et tous les intrigans. Nous sommes debouts pour vous faire un rempart de nos corps et nous veillerons toujours pour vous les démasquer. Restés à votre poste tous les temps qu'il existera un seul de ces monstres destructeurs de toute société, que vous aurés assis la République sur les bases durables du bonheur, et de la prospérité.

Vive la République une et indivisible, vive la Convention nationale, périsent tous les fripons, tous les tyrans, tous les intrigans, et tous les dilapidateurs des fortunes publiques et particulières.

Ce 10 brumaire 3^{ème} année républicaine.

TOUJEAU, *officier municipal*, CALSAN, *expert*, DAUBAUD, *notable et 35 autres signatures*.

o

[*Les citoyens de la commune de Prissac à la Convention nationale, Prissac, le 16 brumaire an III*] (34)

Citoyens représentans,

La municipalité de Prissac, la société populaire et le peuple assemblés décadi dernier pour célébrer la fête des victoires et de l'évacuation du territoire français par les satellites des despotes; cette fête a été terminée par la lecture de votre sublime adresse aux français: elle a été entendue avec une émotion, un épanouissement de joie qu'il est impossible d'exprimer. Combien elle contrastait avec les horreurs commises à Nantes et dont on nous avait donné lecture au commencement de la séance! Aussi un membre de la société ayant demandé que la société populaire votât une adresse de remerciements à la Convention, tous les citoyens ont exigé unanimement que l'adresse fût signée de toute la commune.

Recevez donc, dignes représentans, nos actions de grâces pour les principes que vous y proclamez. L'humanité conciliée avec le patriotisme, une justice sévère dégagée de la terreur même envers les factieux, les intrigans, les dilapidateurs de la fortune publique et tous les hommes immoraux; l'erreur distinguée du crime, le règne des lois et de la vertu; nulle autorité intermédiaire entre le peuple et la Convention, unique centre de ralliement pour tous les Français; deux classes seulement de citoyens, les hommes vertueux qui seront toujours d'excellents patriotes et les hommes sans mœurs qui sont essentiellement anticiviques: tels sont les principes et les maximes d'après lesquels vous voulez conduire, même révolutionnairement le

vaisseau de la République au port. Tels sont les principes que tout bon français trouve gravés dans son cœur; tels sont ceux qu'a proclamé et suivi constamment dans sa mission le représentant Cherrier que vous nous avez envoyé. Continuez lui sa mission jusqu'à ce qu'il ait rétabli la circulation des grains et qu'il ait dissipé la pauvreté la plus effrayante où se trouve notre district en général et notre commune en particulier.

Représentans nous souhaitons la fin du gouvernement révolutionnaire parce que nous désirons avec ardeur la paix et le bonheur que de concert avec la liberté et l'égalité, elle nous procurera; mais jusqu'à cette époque mémorable, nous voulons le gouvernement révolutionnaire tel qu'il marche actuellement. Restez donc à votre poste jusqu'à ce moment désiré et pour lors tous les Français proclameront unanimement que vous avez bien mérité de la patrie, et ceindront vos têtes de lauriers qu'ils s'occupent à vous tresser.

Vive la Convention nationale.

Les citoyens composant la commune de Prissac.

Suivent 38 signatures.

p

[*Les membres de la société populaire de Lagnieu à la Convention, Lagnieu, le 20 brumaire an III*] (35)

Citoyens représentans,

Un assemblage odieux de crimes atroces étoit organisé en système: les trop fidèles agens du perfide Robespierre s'étoient divisés le sol heureux de la République pour les exécuter et faire haïr la liberté. D'un côté c'étoient les noyades, d'un autre les fusillades; ailleurs des égorgements, ailleurs des assassinats; partout une affreuse dilapidation de la fortune publique et des fortunes particulières; le langage étoit corrompu, les mœurs perdues et la morale avilie.

Heureusement, citoyens représentans, vous avez le 9 thermidor, recueillis en vous-mêmes les principes éternels de la justice et de la raison, et par l'application que vous en avez faite, la tête du chef qui étoit dans votre sein est tombée. Aujourd'hui par votre sublime adresse au peuple français, vous propagez au loin ces mêmes principes; ils vivifient ceux qui germoient dans les âmes vraiment républicaines; ils sont l'expression des purs sentimens de notre société.

Si leur première exposition a entraîné la chute du chef; leur manifestation générale dans toute la République ne voit-elle pas amener l'anéantissement de tous les indignes ministres, malheureusement trop disséminés dans toutes ses parties.

Ainsi, citoyens représentans, s'il peut jamais être nécessaire de faire une application prompte des principes énergiquement consacrés dans votre adresse, c'est en punissant d'une manière

(34) C 328 (2), pl. 1454, p. 19. *Bull.*, 4 frim.

(35) C 328 (2), pl. 1454, p. 17. *Bull.*, 4 frim.

éclatante et sévères tous les agens et continuateurs de Robespierre, les factieux, les égorgés, les noyeurs, cette tourbe impure d'intrigants, en un mot tous ceux qui se tiennent au passage pour entraver la marche rapide du char de la Révolution : toute la République vous le demande en masse.

Le département de l'Ain a été assez heureux pour ressentir les premiers efforts de la justice réservée aux patriotes et aux vrais républicains. Vous y avez envoyé le représentant Boisset. Eh bien ! le digne représentant a appliqué dans ses opérations les grands principes de votre adresse, plusieurs décades avant qu'ils fussent généralement promulgués ; et le département de l'Ain jouit maintenant de la liberté et du bonheur inséparables de la justice et à jamais durables tant que cette vertu sera sans cesse à l'ordre du jour.

Recevez, citoyens représentans, les félicitations de notre société sur vos sublimes opérations, maintenez le gouvernement révolutionnaire dans toute sa pureté, restez à votre poste, et comptez sur le ferme appui des bons républicains.

Fait à Lagnieu, le 20 brumaire 3^{ème} année de la République française.

Suivent 60 signatures.

q

[Les membres composant la société populaire de Montoire à la Convention nationale, Montoire, le 12 brumaire an III] (36)

Citoyens représentans,

Vous avez sapé jusque dans leurs fondements les trônes des tyrans coalisés contre un peuple que vous représentez, contre un peuple qui est libre, parce qu'il s'est prononcé pour sa liberté.

L'orgueil des despotes est venu se briser contre le roc de la Convention française.

La justice et les vertus morales que vous avez mises à l'ordre du jour dessilleront les yeux des esclaves qui ont été égarés par les trames criminelles des rois, ces êtres vils et immoraux qui frémissent de rage, en ne pouvant se dissimuler que leur chute prochaine va égaler le degré de leur élévation usurpée.

En vain ils employent Landau ; en vain, ils répandent avec profusion l'or corrupteur dans l'intérieur de notre République pour tâcher de maintenir leur chimérique puissance ; la surveillance austère mais juste du peuple stimulé par les grands principes que vous développez dans votre adresse du 18 vendémiaire, déjouera ces efforts des tyrans et des monstres qu'ils mettent en œuvre pour assassiner la liberté.

Grâces vous soient rendues, sages représentans, de cet immortel ouvrage que la renommée doit disséminer dans tous les points de l'univers.

(36) C 328 (2), pl. 1454, p. 27.

Nous sommes comme le peuple que vous représentez. En abattant le triumvirat, vous avez sauvé la patrie.

Déployez cette énergie qui vous est familière, restez à votre poste autant de temps que l'exigera le bien général.

Tel est le vœu de la société populaire régénérée de Montoire qui ne connoît de point de ralliement que la Convention nationale, et qui veut l'unité et l'indivisibilité de la République ou la mort.

Suivent 54 signatures.

r

[Les citoyens membres de la Société populaire de Mont-sur-Loire à la Convention nationale, Mont-sur-Loire, s.d.] (37)

Législateurs,

En substituant à un régime affreux de terreur et de sang, celui de la raison, de la vérité et de la justice, vous avez rendu à la liberté des citoyens paisibles et amis des lois, en un mot des patriotes opprimés, actuellement, que les scélérats, de tout genre soient anéantis ; mais que les bons citoyens respirent, et enfin, que dans un état libre, les enfans de la liberté n'aient plus rien à craindre.

Grâces immortelles vous soient rendues d'avoir développé avec tant d'énergie les principes que contient votre sublime adresse au peuple français : elle sera désormais la règle de notre conduite.

Restez toujours législateurs, restez toujours inébranlables à votre poste, jusqu'à ce que le gouvernement révolutionnaire soit terminé. Votre salut est le notre : c'est le salut de la patrie.

Tandis que nos frères repoussent loin de nos frontières les satellites des tyrans coalisés, nous surveillons dans l'intérieur l'exécution des lois. La Convention est notre boussole, les décrets sont et seront la base de nos actions, et notre unique sentiment est de jurer une haine éternelle aux tyrans et le maintien de la République.

Vive la République. Vive la Convention.

LENOIR, *président du tribunal de district,*
PERDRIAUX, DIOT *l'ainé, juges,*

GABIAU, *maire,*

LAIMÉ, *commissaire national,* LEPETIT,
secrétaire-greffier de la municipalité, BOURGOIN,

greffier,

BRUCAIRE, *administrateur,*

CUISSIAU, *agent national près le district,*
et 36 autres signatures.

(37) C 328 (2), pl. 1454, p. 28. La pièce de la série C n'indique pas de département, le P.-V. situe cette commune dans le département de Saône-et-Loire. Il pourrait aussi s'agir de Mont-sur-Loire (ci-devant Saint-Michel-sur-Loire) en Indre-et-Loire.